



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cyclomoteurs

Question écrite n° 49168

Texte de la question

Pour lutter contre le développement de la délinquance de rue exercée à l'aide de vélomoteur, M. Jean-Paul Charie demande à M. le ministre de l'intérieur pourquoi il n'est pas rendu obligatoire la pose d'une plaque d'immatriculation et une carte grise qui faciliteraient l'identification et les enquêtes.

Données clés

Auteur : [M. Charié Jean-Paul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49168

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1155